

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Hélène CANTAREL, Maire.

ORDRE DU JOUR

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

COMMUNE :

- 1 - Approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2023
- 2- Affectation du résultat de fonctionnement 2023
- 3 - Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024
- 4 - Présentation et vote du Budget Primitif 2024
- 5 – Demande de subvention : « Dotation au titre des amendes de police »

SERVICE DE L'EAU :

- 6 - Approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2023
- 7- Affectation du résultat de fonctionnement 2023
- 8 - Présentation et vote du Budget Primitif 2024

Questions diverses

-...

étaient présents : Mme BOUAT Vanessa, Mme CANTAREL Marie-Hélène, M FINI William, Guillaume GRANVAL, M. GUERY Lionel, Mme BARNABE née MOMBOISSE Martine, M. MARGUERITTE Laurent, M. PUECHMAUREL Olivier, M. ROMAN Thierry, Mme ZANOTTI Annie
Absent excusé : M. Didier MARCASTEL représenté par Mme BARNABE Martine

La séance commence à 20h30.

Madame Martine BARNABÉ est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. Madame le Maire procède à l'appel nominal de tous les conseillers municipaux, 10 conseillers étant présents, elle déclare que l'assemblée remplit les conditions exigées pour délibérer.

Ensuite, Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 20 février 2024.

Aucune observation n'est faite. Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

1 Approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2023 - Commune :

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Madame le Maire ne prend pas part au vote ; après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- PREND acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	143 700,31	20 198,08	0,00	20 198,08	143 700,31
Opérations exercice	214 808,70	247 692,93	44 935,97	61 178,46	259 744,67	308 871,39
Total	214 808,70	391 393,24	65 134,05	61 178,46	279 942,75	452 571,70
Résultat de clôture		176 584,54	3 955,59			172 628,95
Restes à réaliser	0,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00	0,00
Total cumulé	0,00	176 584,54	12 955,59	0,00	9 000,00	172 628,95
Résultat définitif		176 584,54	12 955,59			163 628,95

- APPROUVE à l'unanimité le Compte Financier Unique 2023 du budget principal qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 Affectation du résultat de fonctionnement 2023 - Commune :

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le CFU, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent de **176 584,54 €**

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'inv. (compte 1068) : **12 955.59 €**

Affectation à l'excédent reporté (R 002) : **163 628.95 €**

3 Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 :

Madame la Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 transmis par la Direction des Finances Publiques.

Elle indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la fixation du Taux de la Taxe foncière bâti (FB) de la Taxe foncière sur le non bâti (FNB) et de la Taxe d'habitation (TH) pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour [08] Contre [2] Abstention [1]

Décide, d'augmenter l'ensemble des taux de 4% pour l'année 2024 soit :

	<u>2023</u>	<u>2024</u>
- Taxe Foncière sur le bâti :	42,00 % →	43,68 %
- Taxe Foncière sur le non bâti :	219,02 % →	227,78 %
- Taxe d'Habitation :	10,18 % →	10,59 %

4 Présentation et vote du Budget Primitif 2024 - Commune :

Mme le maire présente les principaux chantiers pour 2024 :

- la sécurisation de l'école avec un éclairage public spécifique
- projet de réfection de la cuisine de la salle des fêtes
- réfection du terrain de basket
- aménagement d'un jardin du souvenir à côté du columbarium au cimetière
- aménagement Rue de la Croix Blanche

Mme le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 de la Commune, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	410 928,95 €	410 928,95 €
Section d'investissement	151 274,54€	151 274,54 €
TOTAL	562 203,49 €	562 203,49 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour [10] Contre [0] Abstention [1]

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 ci-dessus.

5 – Demande de subvention : « Dotation au titre des amendes de police » :

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de mise en sécurité des habitants riverains (40 habitants) de la rue de la Croix Blanche. En effet face à l'accroissement d'activité le long de cette rue elle propose la mise en place d'un sens unique dans le sens Bretenoux vers Saint-Céré.

Cela nécessite la mise en place de panneaux, de marquage au sol et de neutralisation d'une voie avec un merlon.

Madame le maire propose de profiter de l'intervention de l'entreprise pour améliorer le marquage au sol aux abords de l'école ainsi qu'une signalétique et des poteaux sécurisant le passage des piétons.

Madame le maire présente à l'assemblée les devis concernant les travaux à réaliser et rappelle que dans le cadre de la Dotation au titre des Amendes de police ils peuvent bénéficier d'une subvention

DEVIS			
	Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
Signalisation et marquage	RP SERVICES	3 151,60 €	3 781,92 €
Sécurisation sortie de l'école	PIETO	1 704,00 €	2 044,80 €
Total		4 855,60 €	5 826,72 €

PLAN DE FINANCEMENT SUR PROJET HT		
Dotation au titre des amendes de police		3 884,48 €
Auto financement		971.12 €
Total		4 855,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) Adopte les devis présentés concernant les travaux pour un montant de 4 855.60 € HT.
- 2°) Sollicite le bénéfice de la dotation au titre des amendes de police
- 3°) Autorise Mme le maire à signer tout document relatif à cette opération

6 Approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2023 – Service de l'Eau :

Mme le maire fait le constat d'une stabilité au niveau de la consommation globale de la commune. En 2023 on peut déplorer 5 fuites importantes, il est donc important que chacun signale à la mairie toute suspicion de fuite.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Madame le Maire ne prend pas part au vote ; après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **PREND** acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	52 688,05	0,00	57 130,32	0,00	109 818,37
Opérations exercice	72 854,06	65 355,27	15 320,75	8 034,00	88 174,81	73 389,27
Total	72 854,06	118 043,32	15 320,75	65 164,32	88 174,81	183 207,64
Résultat de clôture		45 189,26		49 843,57		95 032,83
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	45 189,26	0,00	49 843,57	0,00	95 032,83
Résultat définitif		45 189,26		49 843,57		95 032,83

- APPROUVE à l'unanimité le Compte Financier Unique 2023 du budget du Service de l'Eau qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7 Affectation du résultat de fonctionnement 2023 - Service de l'Eau :

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent de **45 189,26 €**

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté (R 002) : **45 189.26 €**

8 Présentation et vote du Budget Primitif 2024 - Service de l'Eau :

Mme le maire rappelle l'obligation du transfert de la compétence « Eau » à Cauvaldor au 01/01/2026.

Mme le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 du Service de l'Eau, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	102 749,62 €	102 749,62 €
Section d'investissement	61 342,58 €	61 342,58 €
TOTAL	164 092,20 €	164 092,20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour [11] Contre [0] Abstention [0]

- APPROUVE le budget primitif 2024 ci-dessus.

Questions diverses :

■ Mme la maire fait un retour sur le précédent conseil communautaire consacré au budget 2024 de CAUVALDOR.

■ Les travaux de l'appartement sont terminés, il est en location à la date du 1^{er} mai.

■ Mme le maire fait part des contacts avec diverses entreprises qui souhaitent s'implanter dans le secteur de La Croix Blanche.

La séance se termine à 22h50.

La Secrétaire de Séance, Martine BARNABÉ

Le maire, Marie-Hélène CANTAREL

Le présent procès-verbal est approuvé par les membres présents à la séance du conseil municipal du

11/06/24